

Nombre de Membres :

- en exercice : 11
- présents : 10
- représentés : 1
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
24/09/2026

Affichage de la liste des
délibérations :
05/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.

Pouvoirs : Mme MONBOUSSIN Laura donne pouvoir à M. LEBRETON Mickaël.

Absente excusée : Mme MONBOUSSIN Laura.

Absente : Ø

Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/09/06 – CDG 22 – CONVENTION
D'ADHESION AU SERVICE EMPLOIS PARTAGES –
RENOUVELLEMENT POUR L'AGENT TECHNIQUE

Vu la délibération n°4 du 16 septembre 2016 établissant une convention entre le centre de gestion des Côtes d'Armor, les communes de Saint-Jouan de l'Isle, Guitté, Guenroc, Saint-Maden et de la communauté de communes de Caulnes pour le recrutement d'un agent technique de catégorie C à temps plein entre ces 5 collectivités,

Vu la délibération n°2026/03/03 du 10 mars 2026, actant l'augmentation de la DHS de l'agent technique sur les communes de Saint-Maden et de Saint-Jouan de l'Isle suite au retrait de la commune de Guitté de cet emploi partagé,

Vu la nouvelle convention reçue du Centre de Gestion des Côtes d'Armor,

Il est nécessaire de réactualiser la délibération actant la convention d'adhésion au service Emplois partagés.

Après délibération, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des présents de :

- Valider la nouvelle convention du Centre de Gestion des Côtes d'Armor entre le CDG 22 et les communes de Saint-Jouan de l'Isle, Saint-Maden, Guenroc et la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération pour la modification de la convention d'adhésion au service emplois partagés suite au retrait de la commune de Guitté et à la récupération de ces heures de travail par les communes de Saint-Jouan de l'Isle et de Saint-Maden.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

